

PLAN DES ZONES

ECHELLE 1 : 2500

Approuvé par la Municipalité	Soumis à l'enquête publique
le:	du: à:
le Syndic:	le Syndic:
	le Secrétaire:

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]

Adopté par le Conseil Communal
de St-Saphorin dans sa séance
du:
le Président:

Approuvé par le Conseil d'Etat
du Canton de Vaud
le: 20 Mars 1997
l'atteste, le Chancelier:
[Signature]



Le plan n°1099, le plan d'extension cantonal n° 43 adopté par le Conseil d'Etat le 23.11.1989.

- LEGENDE**
- zone de bâtiments classés
 - zone du village
 - zone d'habitation de moyenne densité
 - zone d'habitation de faible densité A
 - zone d'habitation de faible densité B
 - zone intermédiaire
 - zone d'impact de l'autoroute
 - zone agricole
 - zone viticole
 - zone de verdure
 - forêt
 - périmètre des constructions
 - parking
 - secteur S de protection des eaux

